

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis municipal no 73/06

Demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 800'000.- permettant d'assainir et d'entretenir l'intérieur du Collège et de la salle de gymnastique de la Chavanne.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc, formée de MM. Philippe Schmittler, Gilbert Décosterd et Alain Rey s'est réunie à quatre reprises, les 1^{er}, 9, 10 et 15 mai 2006.

Après avoir débattu de la qualité du préavis, Philippe Schmittler a décidé de déposer un rapport de minorité.

La commission souligne la qualité du préavis et tient à remercier M. José Rohrer, Municipal, pour sa disponibilité et les précieuses informations complémentaires transmises.

Ce préavis 73/06 fait suite au préavis 67/05 demandant un crédit d'étude de Fr. 105'600.- pour l'étude préalable des travaux liés à la rénovation et à l'entretien du Collège et de la salle de gymnastique du complexe de la Chavanne.

Position de la commission ad hoc

L'essentiel du projet est de très bonne qualité, mais nous souhaitons cependant faire les remarques suivantes :

1. Point 3.3.2. Remplacement des faux plafonds.

Pour des raisons esthétiques et pour créer un environnement accueillant, nous proposons d'utiliser des fibres synthétiques (comme par exemple Ecophon) à la place du bois lié ciment (Uniakustik) pour le Collège. Tout près de chez nous, les fibres d'Ecophon ont été récemment utilisées à l'Ecole Internationale du Mont-sur-Lausanne et au Collège de Bois-Murat à Epalinges.

En revanche, nous préconisons de garder le bois lié ciment pour la salle de gymnastique, où les sons et les chocs à absorber sont plus importants.

2. Point 3.4. Luminaires.

Nous pensons que l'éclairage ponctuel par des luminaires de type Torino est souhaitable dans les salles de classe pour créer un meilleur niveau d'éclairage et une ambiance de travail favorable, selon l'avis de l'architecte.

Par contre, l'éclairage linéaire peut très bien être utilisé pour les voies de circulation.

3. Point 3.5. Accès aux personnes à mobilité réduite.

Le préavis propose une plate-forme élévatrice pour intérieur, avec une charge limitée à 250 kg. Notre préférence va à un ascenseur de taille suffisante pour permettre le transport de palettes, sur trois niveaux, avec possibilité de le prolonger ultérieurement jusqu'aux combles en cas de leur utilisation publique.

4. Point 3.10. Choix des couleurs.

Le choix des couleurs, tant pour les classes que pour les voies de circulation, est très important pour le climat, l'ambiance et la concentration des élèves. Nous ne sommes pas convaincus que le choix de la couleur vert vif pour les voies de circulation soit judicieux, raison pour laquelle nous proposons de demander une étude à un coloriste.

Répercussions financières :

Selon M. Rohrer, les frais supplémentaires résultant de nos propositions pourraient être absorbés dans la réserve financière de 10% du montant du projet.

En conclusion, la commission ad hoc vous recommande Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le montant global de Fr. 800'000.- du préavis 73/06 avec les amendements suivants :

1. Pour les plafonds du Collège, utiliser des plaques autres que du bois lié ciment.
2. Poser des luminaires suspendus de marque Torino dans les classes.
3. Installer un ascenseur en lieu et place de la plateforme élévatrice.
4. Pour le choix des couleurs, s'adjoindre l'avis et les conseils d'un coloriste.

Cugy VD, le 15 mai 2006.

G. Décosterd

A. Rey